

Données concernant la séparation de contrat au _____ (indiquez la date)

Si aucune date n'est indiquée, la séparation de contrat aura lieu à la prochaine échéance possible.

1 Données du contrat actuel

Responsable de famille	Nom, prénom
	N° d'assuré(e) Date de naissance
	Rue, n°
	NPA, lieu
	Courriel Téléphone
Les coordonnées bancaires/postales restent-elles les mêmes ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, IBAN
Autres personnes restant dans le contrat	Nom, prénom
	N° d'assuré(e) Date de naissance
	Nom, prénom
	N° d'assuré(e) Date de naissance
	Nom, prénom
	N° d'assuré(e) Date de naissance

2 Personnes dans le nouveau contrat

Responsable de famille	Nom, prénom
	N° d'assuré(e) Date de naissance
	Rue, n°
	NPA, lieu
	Courriel Téléphone
Coordonnées bancaires / postales	Nom de la banque
	IBAN
Vous souhaitez que l'argent soit versé sur un compte à l'étranger ? Si vous nous donnez un IBAN étranger, vous acceptez la taxe de CHF 3.- par versement. Nous déduirons directement la taxe du montant à verser.	
Fréquence d'encaissement	<input type="checkbox"/> mensuelle ¹ <input type="checkbox"/> bimestrielle ¹ <input type="checkbox"/> trimestrielle
	<input type="checkbox"/> semestrielle <input type="checkbox"/> annuelle (0.5% de rabais)
	<input type="checkbox"/> Recouvrement direct Banque (LSV) <input type="checkbox"/> Swiss Direct Debit (CH-DD)

¹ Le montant total de la prime doit être supérieur à CHF 100.-

Autres personnes dans le nouveau contrat	Nom, prénom
	N° d'assuré(e) Date de naissance
	Nom, prénom
	N° d'assuré(e) Date de naissance
	Nom, prénom
	N° d'assuré(e) Date de naissance

3 Je confirme avoir pris connaissance de la date de séparation avant de remettre le présent formulaire.

Lieu et date	Signature du/de la responsable de famille
Lieu et date	Signature du/de la responsable de famille du nouveau contrat
Lieu et date	Signature de toutes les personnes majeures mentionnées

Une séparation de contrat peut entraîner la modification ou la suppression du rabais de famille. Nous accordons un rabais de famille de 5% sur les assurances complémentaires pour deux personnes et de 10% pour trois personnes ou plus.